

23-11-17 Finances – Comptabilité

Constatation de créances éteintes de la Commune de Saint-Priest en Jarez

Monsieur le Maire expose :

Le comptable de la commune est chargé seul et sous sa responsabilité d'exécuter les recettes et les dépenses, de poursuivre la rentrée de tous les revenus de la commune et de toutes les sommes qui lui sont dus, ainsi que d'acquitter les dépenses ordonnées par le Maire jusqu'à concurrence des crédits régulièrement accordés.

Le comptable du trésor expose qu'il convient d'émettre un mandat au compte 6542 du budget de la commune pour donner suite à la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure ouverte à l'encontre de LE GRAND PANIER BIO et MEDICA CONFORT.

Exercice Comptable	Référence de la pièce	Objet de la dette	Montant restant à recouvrer
2014	T-330	TLPE 2023	620,88 €
2020	T-1215	TLPE 2019	475,20 €
TOTAL			1 096,08 €

Je vous demande de m'autoriser à admettre en créances éteintes les titres précités pour un montant de 1 096.08 € TTC et émettre un mandat au compte 6542 – Créances éteintes dont les crédits nécessaires sont ouverts du budget primitif 2023 chapitre 65.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à admettre en créances éteintes les titres précités pour un montant de 1 096.08 € TTC et émettre un mandat au compte 6542 – Créances éteintes dont les crédits nécessaires sont ouverts du budget primitif 2023 chapitre 65.

Copie conforme

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 7 novembre 2023**

**Le Maire,
Christian SERVANT**

**La Secrétaire de séance
Mireille PAPIN, 3^e Adjointe**

Délibération **du Conseil Municipal** **de Saint-Priest en Jarez**

Séance du 6 novembre 2023

23-11-17 Finances – Comptabilité

Constatation de créances éteintes de la Commune de Saint-Priest en Jarez

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 24 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - REPELLINI Raymonde - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - CONVERT Pascale - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - RODRIGUES SOUSA Hugo - MOURGUES Corinne

Etaient absents et excusés :

MM. BAUDRY Michèle - ACHARD Pierre - JOLY Florence - LAFON Lise - PUIPIER Franck

Avaient donné procuration :

Mme BAUDRY à M. ZAVROSA
M. ACHARD à M. DI PAOLO

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :